

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	CIMIEZ	Page 1 sur 3		
	NOTE D'INFORMATION	FT/JR/NOTE INFORMATION 2013/N ^o 280			
		Création	MàJ	Vérification	
		19/02/2013	19/02/2013	19/02/2013	
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Mme ROCCA Poste 34603	Approbation	Diffusion	Application	
		19/02/2013	20/02/2013	05/03/2013	

Affaire suivie par : Madame ROCCA
☎ 04 92 03 46 03

Nice, le - 4 MARS 2013

NOTE D'INFORMATION

OBJET : AVIS DE VACANCE D'UN POSTE DE CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE.

Il est porté à la connaissance des agents titulaires et contractuels en fonction au CHU de NICE, qu'un poste de chef d'équipe des services de sécurité incendie va être prochainement vacant.

Peuvent faire acte de candidature :

- Les chefs d'équipe titulaires du diplôme SSIAP2 et déjà en fonction dans un Poste Permanent de Sécurité (PPS) du CHU de Nice et souhaitant changer de PPS.
- Les agents de sécurité titulaires du diplôme SSIAP2 et déjà en fonction dans un PPS du CHU de Nice.
- Les agents actuellement en fonction au CHU de Nice titulaires du diplôme SSIAP2.

Les agents remplissant les conditions sus-citées détenant le SSIAP2, l'AFPS et l'habilitation électrique H0B0 et remplissant les conditions définies dans la fiche de poste ci-jointe, actuellement en fonction au Centre Hospitalier Universitaire de NICE, intéressés par une affectation sur ce poste devront adresser leur candidature (lettre de motivation et curriculum vitae), **sous couvert de leur supérieur hiérarchique à :**

**Monsieur le Directeur Général
Du Centre Hospitalier Universitaire de Nice
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GRAND HOTEL – 2^{ème} étage
HOPITAL DE CIMIEZ**

avant le 14 MARS 2013

La Directrice Adjointe
des Ressources Humaines

Stéphanie TROMBETTA

Destinataires :
Intendants de site pour affichage
Note d'information affichée dans Intranet

	CHUN	Tous sites	Services Sécurité	Tél : 04 92 03 43 14		Pages	1/2
	MISSIONS DES CHEFS D'EQUIPES					Code du document	Version
						PR	1
	Date création version 1	Date de validation	Date de diffusion	Date d'application	Date de mise à jour	Rédigé par	Validé par
01/08/02	10/08/02	15/08/02	01/09/02		Le coordonnateur des sécurités techniques	M. FALCY Directeur Général Adjoint	
Diffusion :							
<ul style="list-style-type: none"> Directeurs d'établissements Chef d'équipe Chargé de sécurité 						<p style="text-align: center;">Archivage</p> <ul style="list-style-type: none"> Fichier informatique des procédures UF500 Procédures DST 	
Mode de diffusion : <i>Classeur des procédures des chefs d'équipes de sécurité</i>							

I – OBJET

Contribution attendue par les chefs d'équipes de sécurité

II - AGENTS CONCERNES

Chef d'équipe

III – LIAISON HIERARCHIQUE ET OU FONCTIONNELLE

Le chef d'équipe de sécurité exerce ses fonctions sous l'autorité du chargé de sécurité.

IV – ACTIONS

Fonctions principales :

- Assurer l'encadrement des agents de sécurité
- surveillance permanente des alarmes incendie,
- intervention immédiate en cas d'alarme incendie
- s'assurer du réarmement des asservissements en liaison avec les services techniques,
- assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'au lieu de l'incendie
- assurer l'accès à tous les locaux communs ou recevant du public aux membres de la commission de sécurité lors des visites de sécurité,
- s'assurer de l'application des consignes en cas d'incendie
- diriger les secours en attendant l'arrivée des sapeurs pompiers, puis se mettre à la disposition du chef de détachement d'intervention des sapeurs pompiers
- signaler au chargé de sécurité tout dysfonctionnement des équipements ou dispositifs constructifs qui participent à la sécurité incendie ou anti malveillance
- veiller au bon fonctionnement de tout le matériel de protection contre l'incendie
- effectuer l'entretien des extincteurs, extinctions automatiques, dispositifs d'alarme, de détection, de fermeture des portes, de désenfumage, etc,... hormis ceux qui sont confiés à des sociétés agréées pour lesquels un contrôle de bonne exécution sera assuré
- faire tenir à jour le registre de sécurité prévu à l'article R. 123-51 du code de la construction et de l'habitation,
- accompagner les intervenants externes pour les visites de contrôle des systèmes de sécurité incendie
- assurer la sécurité lors des atterrissages d'hélicoptères
- participer sous l'autorité du chargé de sécurité à l'information et à la formation des personnels
- organiser des rondes pour prévenir et détecter les risques d'incendie, y compris dans les locaux non occupés
- surveillance permanente des alarmes techniques
- contrôle visuel du fonctionnement des éclairages de sécurité ou de secours (blocs autonomes, lampes portables),

- contrôle visuel de l'état des armoires bleu d'éclairage de secours,
- contrôle des accès des entrées principales
- veiller au respect des règles de circulation et de stationnement,
- mise en place des balisages et des consignes de sécurité demandés par la direction,

Fonctions complémentaires :

- ouverture des disjoncteurs ou interrupteurs basse tension d'un local ou d'un secteur pour isoler un matériel suspect et ce après avis du directeur ou de son représentant légal,
- fermeture des disjoncteurs ou interrupteurs basse tension pour rétablir l'alimentation électrique d'un local ou d'un secteur après une coupure de courant. Cette opération ne sera effectuée qu'une seule fois et ce après avis du cadre infirmier ou du faisant fonction : quel que soit le résultat le service électrique sera prévenu pour effectuer un contrôle.
- accompagnement si nécessaire de l'électricien dans les postes Haute Tension
- surveillance permanente des alarmes anti-malveillance et surveillance des caméras,
- intervention en cas d'appel au secours des services en cas d'agression,
- ouverture et fermeture des accès de l'établissement (principaux, secondaires)
- veille au respect par le public et les personnels du règlement intérieur.
- désincarcération des personnes bloquées dans les ascenseurs en cas de danger ou demande de désincarcération par la société de maintenance,
- recherche des malades fugueurs dans l'établissement et en limite d'établissement
- mise à disposition des bips et alphapages des personnels de garde,
- gestion et distribution des clés détenues par le PPS,
- Lors des rondes, les agents de sécurité :
 - reconduisent à l'extérieur de l'établissement toute personne suspecte ou demandent l'intervention de la police,
 - signalent aux agents des services techniques ou aux agents d'astreinte technique ou au cadre technique d'astreinte toute odeur, chaleur, bruit inhabituel et anomalie de quelque nature que ce soit qui aurait une conséquence sur la sécurité des personnes et des biens et sur le fonctionnement des installations.

aide à :

- l'action de protection des locaux consécutivement à des événements naturels ou des détériorations anormales (tous sites)
- contrôle du nombre de containers de déchets infectieux évacués par la société spécialisée
- la mise en œuvre du Plan Blanc par application de la fiche correspondante
- l'installation de lits supplémentaires et matelas (uniquement pour Pasteur en HHO)
- la distribution des étiquettes des malades dans les services (uniquement pour Pasteur en HHO)
- la livraison du linge à partir d'une armoire de dépannage (uniquement pour Pasteur en HHO)
- réception des décès médico-légaux (uniquement pour Pasteur en HHO)
- mise en sécurité des personnes en situation de détresse